

Séance ordinaire du conseil municipal de Bois-Franc, tenue le lundi 12 janvier 2015, à compter de 18 h 30, au Centre communautaire Donat Hubert de Bois-Franc.

Sont présents : M. Philippe St-Jacques      M. Conrad Hubert  
                         M. Roger Pilon                                      M. Marcel Lafontaine  
                         Mme Michelle Payette

formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Julie Jolivette.

Mme Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, occupe le siège de secrétaire.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

2015-RAG-5307

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le conseiller Conrad Hubert, appuyé par le conseiller Marcel Lafontaine, propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants :

#### **6. Varia**

- 6.1 Offre du Journal La Gatineau
- 6.2 Demande d'aide financière de la Fondation des maladies du cœur
- 6.3 Soumission pour bacs de compost
- 6.4 Demande de bourses de l'établissement des adultes CSHBO
- 6.5 Dénéigement
- 6.6 Résultat de l'étude pour la vitesse sur une portion du ch. Parc Industriel

Adoptée.

2015-RAG-5308

### **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2014 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2014**

Le conseiller Philippe St-Jacques, appuyé par le conseiller Marcel Lafontaine, propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2014 et de la séance extraordinaire du 17 décembre 2014 tel que présenté.

Adoptée.

2015-RAG-5309

### **ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DES COMPTES PAYÉS DE LA PÉRIODE**

Le conseiller Conrad Hubert, appuyé par la conseillère Michelle Payette, propose et il est unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 24 886.88 \$ et la liste des comptes payés au montant de 100 330.62 \$ telle que présentée.

Adoptée.

### **Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-

haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

##### **Liste des argents reçus**

Présentation de la liste des argents reçus au 9 janvier 2015 au montant de 19 709.09 \$.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

##### **Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 9 janvier 2015**

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 62 860.69 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 3 176.53 \$.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

##### **Conciliation bancaire**

Présentation de la conciliation bancaire du 31 décembre 2014.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

##### **État de revenus et dépenses**

Présentation de l'état des revenus et dépenses pour décembre 2014.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

##### **Rapport des permis émis**

Présentation du rapport des permis émis pour novembre et décembre 2014.

2015-RAG-5310

#### **APPUI À LA VILLE DE GRACEFIELD – DEMANDE AU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DE LA M.R.C. DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU**

CONSIDÉRANT QUE lors de la saison de chasse 2014, nous avons reçu quelques demandes afin de modifier l'article 12 du règlement SQ 2011-003 concernant les nuisances publiques applicables par la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la problématique de l'article 12 se situe au niveau d'une arme à air comprimé et d'une arme à air comprimé utilisée à des fins récréatives de type « paint-ball » et des distances de cet article;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette, appuyée par le conseiller Roger Pilon, propose et il est unanimement résolu de demander au comité de Sécurité publique de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau de revoir l'article 12 du règlement sur les nuisances publiques applicables par la Sûreté du Québec et de soumettre aux municipalités un amendement quant aux distances pour l'utilisation d'une arme à air comprimé et d'une arme à air comprimé utilisée à des fins récréatives de type paintball.

Adoptée.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

##### **Embauche d'un consultant en urbanisme avec les autres municipalités**

La directrice présente au conseil une demande de la municipalité de Grand-Remous concernant l'embauche d'un consultant en urbanisme. Le regroupement des municipalités du nord pour l'embauche serait une façon très intéressante de minimiser les coûts. Le conseil est intéressé à se joindre aux autres municipalités participantes, mais une rencontre devra avoir lieu avant l'embauche afin de s'entendre sur le mandat qu'il lui sera donné.

2015-RAG-5311

##### **APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE LOW – CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI**

CONSIDÉRANT que le gouvernement provincial actuel propose des modifications au modèle administratif aux Carrefours jeunesse emploi qui « fragilisera des jeunes qui sont déjà à risque »;

CONSIDÉRANT que le Carrefour jeunesse de la région réussit à mettre en place des solutions concrètes aux besoins des jeunes adultes de la région;

CONSIDÉRANT que la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau est considérée comme étant une des plus pauvres dans le Québec;

CONSIDÉRANT que les jeunes de la région ont besoin de tout le support afin de leur assurer un avenir positif et productif;

CONSIDÉRANT que le Carrefour jeunesse a déjà fait ses preuves dans la région, en appuyant des jeunes dans leur cheminement;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques, appuyé par le conseiller Marcel Lafontaine, propose et il est unanimement résolu que le conseil de Bois-Franc reconnaît et appui le Carrefour jeunesse emploi et qu'il demande au gouvernement de bien évaluer les impacts que pourraient avoir les changements majeurs proposés par le gouvernement sur ce programme dans les régions.

Adoptée.

2015-RAG-5312

##### **DEMANDE DE PARTICIPATION POUR SUICIDE-DÉTOUR**

CONSIDÉRANT que le Parc des chutes de Denholm demande de l'aide afin de faire un succès de leur événement pour amasser des fonds pour Suicide-Détour;

CONSIDÉRANT qu'une de leurs propositions est de distribuer à chacun de nos citoyens le communiqué de presse de l'événement en question;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Roger Pilon, appuyé par le conseiller Marcel Lafontaine, propose et il est unanimement résolu de distribuer à chacun des domiciles le communiqué de presse de l'événement afin de rejoindre le plus de gens possible pour cette journée.

Adoptée.

2015-RAG-5313

**APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE MONTCERF-LYTTON – DEMANDE À LA M.R.C. POUR LA GESTION DE L'AÉROPORT**

CONSIDÉRANT QUE l'aéroport de Maniwaki est un équipement supralocal et celle-ci est gérée par une régie;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Bois-Franc considère inacceptable le manque d'informations de la régie de l'aéroport de Maniwaki;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités se voient imposer des quotes-parts et ne sont jamais mises au courant des décisions qui sont prises par la régie;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Roger Hubert, appuyé par le conseiller Conrad Hubert, propose et il est unanimement résolu de demander à la MRC Vallée-de-la-Gatineau d'étudier la possibilité de prendre la gestion de l'aéroport de Maniwaki.

Adoptée.

2015-RAG-5314

**APPUI À LA MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU – DEMANDE DE RÉVISION AU MAMOT – ADMISSIBILITÉ DES DÉPENSES DU Service de génie municipal de la MRC facturée aux municipalités locales dans le cadre du programme TECQ (programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec**

CONSIDÉRANT le programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018 relativement au transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale;

CONSIDÉRANT que les municipalités de la MRCVG se sont dotées de leur propre service de génie municipal en 2012;

CONSIDÉRANT que le MAMOT a favorisé la création de ce service de génie municipal à l'intérieur de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, en contribuant financièrement à sa mise en place par le Programme d'Investissement Québec Municipalités (PIQM) – Volet 3

CONSIDÉRANT que les honoraires du service de génie municipal sont répartis en fonction de l'utilisation du service par les municipalités, selon un règlement de tarification « utilisateur-payeur » et qu'aucune quote-part n'est prélevée auprès des municipalités pour financer les coûts de fonctionnement;

CONSIDÉRANT qu'outre l'obtention de services d'ingénieurs civils à coût moindre pour les municipalités locales, la MRC souhaitait

également, par la mise en place de son service de génie municipal, favoriser la transparence et l'impartialité lors de la préparation de documents contractuels, l'octroi de contrats et la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT l'information récente reçue du MAMOT à l'effet que les travaux réalisés par un service de génie municipal n'étaient pas admissibles au TECQ, que seules les dépenses facturées par une firme de génie privée pouvaient l'être;

CONSIDÉRANT qu'advenant cette information confirmée, les municipalités ne seraient plus enclines à octroyer des mandats professionnels pour des travaux à être réalisés dans le cadre du TECQ 2014-2018 au service de génie de la MRC, ces derniers seraient octroyés à des firmes privées étant donné le remboursement des frais des firmes privées et non de ceux du service de génie de la MRC;

CONSIDÉRANT que ces contrats non octroyés entraîneraient de lourdes pertes financières pour le service de génie de la MRCVG et pourraient même occasionner des mises à pied et sa fermeture, ses principaux revenus provenant des municipalités locales à même des projets réalisés dans le cadre du programme TECQ;

CONSIDÉRANT que le MAMOT n'a pu fournir d'autres explications que le fait que ce refus était justifié du fait que les employés du service de génie municipal étaient considérés comme des employés internes des municipalités, malgré des explications fournies au MAMOT par la MRC sur la façon de fonctionner du service de génie (utilisateur-payeur VS quote-part);

CONSIDÉRANT que la MRCVG désire obtenir des réponses quant à la distinction faite entre le traitement réservé aux firmes de génie privées par rapport au service de génie de la MRC par le MAMOT;

CONSIDÉRANT que la MRCVG souhaite que les honoraires professionnels des services de génie municipal puissent encore être admissibles dans le cadre du programme TECQ 2014-2018 pour les municipalités locales;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de l'Administration générale à l'occasion de sa rencontre du 8 décembre 2014 dans ce dossier.

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Marcel Lafontaine, appuyé par la conseillère Michelle Payette, propose et il est unanimement résolu que le conseil de Bois-Franc appui la MRCVG dans sa :

- Demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Pierre Moreau, de réviser la position du MAMOT dans le refus de remboursement des honoraires professionnels des services de génie municipal comme dépenses admissibles par les municipalités locales dans le cadre du programme TECQ 2014-2018;
- Envoie copie de la présente résolution aux unions municipales, à Mme Stéphanie Vallée, députée de Gatineau, ministre de la Justice, ministre responsable de la Condition féminine et ministre responsable de la région de l'Outaouais afin de lui demander d'intervenir dans ce dossier auprès du MAMOT.

Adoptée.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

##### **Demande d'aide financière du Carrefour Jeunesse emploi**

La directrice présente au conseil une demande de soutien financier du Carrefour Jeunesse Emploi nous demandant de nous engager pour une durée de trois ans à remettre 300 \$ par année. Le conseil ne désire pas y participer.

2015-RAG-5315

##### **FINALISATION DES TRAVAUX POUR LE PAARRM**

Le conseiller Conrad Hubert, appuyé par le conseiller Philippe St-Jacques, propose et il est unanimement résolu que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins Pilon et Hubert pour un montant subventionné de 38 986. 81 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports. Et aussi que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

##### **Fête des voisins 2015**

La directrice générale présente au conseil une demande d'inscription à la fête des voisins du Réseau Québécois de Villes et Villages en santé. Le conseil ne désire pas y participer cette année. Si une journée de ce genre est organisée dans la municipalité, le comité des loisirs s'en occupera.

2015-RAG-5316

##### **DEMANDE D'APPUI MONÉTAIRE DE L'ASSOCIATION SAUVETAGE HAUTE-GATINEAU**

CONSIDÉRANT QUE l'Association a besoin de fonds pour continuer leur travail de sauveteurs bénévoles aux quatre coins de la Haute-Gatineau et que les équipements et véhicules nécessaires pour le faire son très dispendieux;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques, appuyé par le conseiller Roger Pilon, propose et il est unanimement résolu de faire un don de 50 \$ à l'Association Sauvetage Haute-Gatineau.

Adoptée.

##### **Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

2015-RAG-5317

**APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-REMOUS – CARREFOUR GIRATOIRE/INTERSECTION DES ROUTES 105 ET TRANSCANADIENNE**

CONSIDÉRANT QUE cette intersection est la principale porte d'entrée en Outaouais et dans la MRCVG pour les régions de Montréal ainsi que l'Abitibi;

CONSIDÉRANT QUE les deux routes sont des routes nationales et que la 117 est transcanadienne;

CONSIDÉRANT QUE cette intersection est un point stratégique pour les voyageurs et pour le transport de marchandises de toutes sortes;

CONSIDÉRANT QUE cette intersection fait partie du plan de développement et de vision stratégique de la MRCVG;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Grand-Remous a déjà investi des montants importants pour l'acquisition et la démolition du bâtiment désaffecté (ancien Hôtel Le Carrefour);

CONDISÉRANT QUE Grand-Remous pourrait développer une logistique en transport en tenant compte de la proximité des grands centres tels que Montréal, Gatineau, Ottawa ainsi que la région de l'Abitibi;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Marcel Lafontaine, appuyé par le conseiller Roger Pilon, propose et il est unanimement résolu d'appuyer Grand-Remous dans sa demande au ministère des Transports afin que la réfection de cette intersection soit faite sous forme de carrefour giratoire avec un concept de service aux usagers en complément.

Adoptée.

**NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

**Bacs de déchets et recyclage laissés au chemin plusieurs jours**

Le conseiller Philippe St-Jacques mentionne au conseil qu'il a remarqué que plusieurs bacs de déchets ou recyclage restent au chemin plusieurs jours. Comme ces bacs sont dispendieux et qu'ils ont été payés par la municipalité, il serait important que les gens rapportent leurs bacs au domicile afin d'éviter que ceux-ci soient brisés par le déneigement. Les conseillers mentionnent à la directrice de demander à l'employé municipal de rapporter près du domicile les bacs laissés au chemin après plusieurs jours et la directrice enverra une lettre aux personnes concernées afin de leur demander d'éviter de laisser les bacs au chemin à la suite de la collecte.

2015-RAG-5318

**NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2014**

Le conseiller Roger Pilon, appuyé par la conseillère Michelle Payette, propose et il est unanimement résolu de nommer la firme comptable Janique Éthier, c.a. à titre de vérificateur pour l'exercice financier 2014.

Adoptée.

2015-RAG-5319      **ADOPTION DES TAUX VARIÉS DE LA TAXE FONCIÈRE 2015**

Le conseiller Philippe St-Jacques, appuyé par le conseiller Roger Pilon, propose et il est unanimement résolu que les taux variés de la taxe foncière pour 2015 soient les suivants :

- Taux de base                      0.99 \$/100 \$ d'évaluation
- Taux non résidentiel        1.86 \$/100 \$ d'évaluation
- Taux industriel                1.95 \$/100 \$ d'évaluation

Adoptée.

2015-RAG-5320      **ADOPTION DES TAUX DE TAXES 2015 POUR LA COMPENSATION POUR LE SERVICE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLABLES**

Le conseiller Conrad Hubert, appuyé par le conseiller Marcel Lafontaine, propose et il est unanimement résolu que les taux de taxes pour la gestion des matières résiduelles et recyclables pour 2015 soient :

- 245.87 \$ par unité de logement utilisé à des fins d'habitation, un unité de logement consistant en une pièce ou un groupe de pièces communicantes ayant une entrée distincte, servant ou destinée à servir de résidence ou de domicile à une ou plusieurs personnes et où l'on peut généralement préparer et consommer des repas, vivre et dormir;
- 368.81 \$ pour les établissements utilisés à des fins commerciales ou à des fins professionnelles avec un volume de matières résiduelles équivalent à celui d'un unité de logement tel que décrit ci-haut;
- 122.94 \$ pour les résidences secondaires (chalets);
- 282.75 \$ auquel s'ajoute la facturation au tonnage pour les gros commerces et industries, dont le volume est supérieur à celui d'un unité de logement tel que décrit ci-haut.

Adoptée.

2015-RAG-5321      **ADOPTION DES TAUX DE TAXES 2015 POUR LA COMPENSATION POUR LE SERVICE DE GESTION DES BOUES SEPTIQUES**

Le conseiller Conrad Hubert, appuyé par le conseiller Marcel Lafontaine, propose et il est unanimement résolu que les taux de taxes pour la gestion des boues septiques pour 2015 soient :

- 148.25 \$ annuellement pour la vidange d'une fosse septique utilisée à longueur d'année (une vidange aux deux ans) et régie par le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22);
- 74.13 \$ annuellement pour la vidange d'une fosse septique utilisée d'une façon saisonnière (une vidange



aux quatre ans) et régie par le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22);

- 64.00 \$ annuellement à laquelle s'ajoute le taux de 30.00 \$/m<sup>3</sup> de boues septiques vidangés pour tous les autres bâtiments non régis par le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22).

Adoptée.

2015-RAG-5322

### **ADOPTION DU TAUX D'INTÉRÊT SUR ARRÉRAGES**

La conseillère Michelle Payette, appuyée par le conseiller Roger Pilon, propose et il est unanimement résolu de fixer le taux d'intérêt sur arrérages à 18 % par année (1.5 % par mois) pour l'an 2015.

Adoptée.

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Remerciements de l'équipe des bénévoles de la H-G**

La directrice présente au conseil une lettre de remerciement pour le don offert par la municipalité.

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Remerciements de la famille Villeneuve**

La directrice présente au conseil une carte de remerciements reçue par la famille Villeneuve. Ils remercient la municipalité pour avoir prêté la salle Donat Hubert pour le 100e anniversaire de naissance de M. Villeneuve.

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Réponse de la municipalité de Grand-Remous**

La directrice présente au conseil un courriel reçu de la municipalité de Grand-Remous concernant le don offert pour la clinique santé de Grand-Remous. Ils mentionnent de ne pas faire de don puisque la municipalité est à regarder une nouvelle alternative pour aider à combler le budget de celle-ci.

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Accusé réception de notre résolution**

La directrice mentionne au conseil que nous avons reçu une lettre de confirmation de réception de notre résolution concernant le projet de loi no 10.

2015-RAG-5323

### **OFFRE DU JOURNAL LA GATINEAU**

CONSIDÉRANT la proposition du Journal La Gatineau à l'effet que si nous leur réservons toutes nos publicités dans les journaux nous aurons accès à de bons rabais;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a un budget limité et que toutes les économies sont les bienvenues;

CONSIDÉRANT QUE le Journal La Gatineau est maintenant le seul journal étant basé dans la Haute-Gatineau et qu'il est important d'encourager le local;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Conrad Hubert, appuyé par la conseillère Michelle Payette, propose et il est unanimement résolu de réserver toutes nos publicités au journal La Gatineau pour l'année 2015 afin d'avoir accès à des rabais substantiels.

Adoptée.

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Demande d'aide financière de la Fondation des maladies du Coeur**

La directrice présente au conseil une demande d'aide financière de la Fondation. Comme nous avons un citoyen qui amasse des dons chaque année au printemps pour la Fondation, le conseil préfère attendre la demande du citoyen.

2015-RAG-5324

#### **SOUSSION POUR BACS DE COMPOST**

CONSIDÉRANT QU'il est important de réduire le maximum de déchets afin d'économiser le plus possible puisque ce sont les déchets qui sont les plus dispendieux à éliminer;

CONSIDÉRANT QUE le compostage est une bonne façon d'éliminer des déchets;

CONSIDÉRANT QUE si les citoyens avaient tous leurs propres bacs de compostage à l'intérieur ceci les inciterait à composter davantage;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques, appuyé par le conseiller Roger Pilon, propose et il est unanimement résolu d'accepter la soumission pour les petits bacs de compostage intérieur ainsi que quelques bacs de compost pour l'extérieur au montant de 3 127.29 \$ taxes incluses et d'effectuer la distribution de ceux-ci à tous les domiciles lorsque nous les recevrons.

Adoptée.

#### **Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Demande de bourses de l'établissement des adultes CSHBO**

La directrice présente au conseil une demande de participation à l'attribution de bourses pour les élèves de l'établissement des adultes de la CSHBO. Le conseil ne désire pas y participer cette année.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

##### **Déneigement**

La directrice mentionne au conseil qu'elle a reçu encore plusieurs plaintes concernant le déneigement des chemins municipaux. Les plaintes concernent toujours le ch. du Parc Industriel à l'effet que celui-ci est déneigé beaucoup trop tard et qu'il y a un manque flagrant d'abrasif. Plusieurs camions lourds sont restés pris dans la côte et il y a eu des dérapages dus à la glace. La directrice mentionne au conseil qu'elle a eu des échanges de courriels avec M. Patry à ce sujet et que celui-ci a mentionné qu'il s'occuperait lui-même du déneigement et que les problèmes vont se régler. Si le problème venait à persister, une rencontre entre le conseil et M. Patry aura lieu.

2015-RAG-5325

#### **RÉSULTAT DE L'ÉTUDE POUR LA VITESSE SUR UNE PORTION DU CHEMIN PARC INDUSTRIEL**

CONSIDÉRANT QU'une demande d'étude avait été faite à la Sûreté du Québec afin de savoir si la limite de vitesse de 30 km/h dans la courbe en « S » après l'usine LP était adéquate ou s'il y avait lieu de l'augmenter;

CONSIDÉRANT QUE suite à plusieurs interventions d'un citoyen en désaccord avec l'augmentation de la limite de vitesse, le conseil avait mentionné que la limite vitesse serait celle déterminée par la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le résultat de l'étude démontre que la limite de vitesse doit être maintenue à 30km/h et qu'il doit aussi y avoir un ajout de signalisation à certains endroits dans le chemin;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques, appuyé par le conseiller Roger Pilon, propose et il est unanimement résolu que le règlement 174 – Règlement modifiant la vitesse sur une portion du chemin Parc Industriel demeure et qu'ainsi, la limite de vitesse reste à 30km/h et que la signalisation manquante soit installée.

Adoptée.

2015-RAG-5326

#### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le conseiller Marcel Lafontaine, appuyé par la conseillère Michelle Payette, propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

---

Julie Jolivette, mairesse

---

Annie Pelletier, directrice générale